



Malakoff Humanis Assistance

L'assistance à domicile a pour but d'apporter tous les services qui permettent de rétablir l'organisation normale d'une vie familiale perturbée, de manière imprévisible par une maladie, une hospitalisation, un accident ou un décès.

À qui bénéficie cette assistance ? À vous, participant au régime de prévoyance de Malakoff Humanis, à votre conjoint, à vos enfants et à vos ascendants à charge.

Pour mettre en œuvre **les garanties proposées** par Malakoff Humanis Assistance,

• **téléphonez** au

 **N°Cristal** 0 979 99 03 03

APPEL NON SURTAXE

• **identifiez-vous** en annonçant le n° de contrat **753735**.

Ce service est joignable **du lundi au samedi** de 8 h à 20 h (hors jours fériés).

L'ensemble des garanties est limité à la France métropolitaine.



À tout moment

Vous bénéficiez des garanties suivantes :

Démarches administratives et sociales sur simple appel.

- Nous vous orientons vers les services appropriés.
- Nous recherchons les informations nécessaires.

Prestations médicales en dehors des secours d'urgence (ces informations ne sont pas des consultations médicales).

- Mise en relation avec un médecin en cas d'absence ou d'indisponibilité du médecin traitant.
- Mise en relation avec une infirmière ou tout autre intervenant paramédical en dehors des heures d'ouverture des cabinets et officines.
- Organisation d'un transport en ambulance depuis votre domicile vers un établissement de votre choix (les frais de transport demeurent à votre charge).
- Livraison de médicaments si ni vous ni l'un de vos proches n'est en mesure de se déplacer (le coût des médicaments reste à votre charge).

Vous êtes hospitalisé

À la suite d'une maladie imprévue ou d'un accident corporel

Quelle que soit la durée de votre hospitalisation



Vous n'avez personne à qui confier la garde de vos enfants de moins de 16 ans ^{(1) (2)}

L'Assisteur organise et prend en charge :

- **Le déplacement aller-retour** d'un proche vivant en France métropolitaine, pour les garder à domicile.
- **Le transfert de vos enfants** chez un proche et leur accompagnement.
- **La conduite à l'école et le retour à domicile**
2 fois par jour, dans la limite de 5 journées, réparties sur une période d'un mois.
- **La garde des enfants**
Si aucune solution n'a pu être trouvée, l'Assisteur prend en charge, à compter de la date de l'événement :
 - **À votre domicile**
 - **Chez une assistante maternelle,**
jusqu'à 30 heures réparties sur un mois, selon la situation.

Ce service peut être complété par l'accompagnement aller-retour des enfants à l'école.

En cas d'hospitalisation programmée de plus de 2 nuits, vous bénéficiez aussi de la prestation de garde des enfants, jusqu'à 15 heures réparties sur un mois, selon votre situation.

Vos parents vivant à votre domicile ne peuvent se prendre en charge

L'Assisteur organise et prend en charge :

- **Le déplacement aller-retour en France métropolitaine** d'un proche susceptible de s'en occuper à votre domicile.
- **Leur déplacement aller-retour** chez un proche.
- **Leur garde à domicile** (jusqu'à 30 heures réparties sur un mois à compter de la date d'hospitalisation et selon la situation).

► UN DÉCÈS SURVIENT

En cas de décès de l'un des bénéficiaires, les garanties Malakoff Humanis Assistance sont applicables immédiatement :

- **Prise en charge des enfants, des ascendants**
- **Aide ménagère**
- **Garde des animaux domestiques**

L'Assisteur peut apporter toutes les informations utiles aux proches vivant au domicile (dispositions à prendre, démarches relatives aux dons d'organes, à la crémation, à la succession...).



En cas d'urgence

Il convient de s'adresser en priorité aux services habilités Samu, pompiers, etc. avant de faire appel à l'assistance à domicile.

Votre hospitalisation se prolonge au-delà de 2 nuits



Vous souhaitez la présence d'un proche à votre chevet

- **L'Assisteur organise et prend en charge en France métropolitaine le déplacement aller-retour** d'un proche et si besoin, son hébergement jusqu'à 2 nuits, petit déjeuner inclus, à concurrence de 92 € TTC pour l'ensemble.



Vous désirez une aide ménagère

- **L'Assisteur met à votre disposition une aide ménagère**, s'il y a lieu dès le premier jour de votre hospitalisation, afin de venir en aide aux proches demeurant au domicile, ou à votre retour au domicile.
Dans la limite de 30 heures réparties sur une période de 1 mois (15 heures réparties sur un mois en cas d'hospitalisation programmée).

Par dérogation aux clauses générales, l'aide ménagère à domicile peut être accordée **en cas d'hospitalisation pour chimiothérapie, radiothérapie** (dans la limite de 30 heures par protocole) et ceci même si l'intervention est programmée et si la durée d'hospitalisation est inférieure à 2 jours.

Vous êtes immobilisé



Vous ne savez pas à qui confier la garde de vos animaux de compagnie

- **L'Assisteur organise et prend en charge le transport et/ou l'hébergement des animaux** à jour de leurs vaccinations vivant à votre domicile pendant 1 mois maximum.



Maternité

- En cas de séjour de plus de 8 jours en maternité, la mère, participant ou conjointe du participant, **bénéficie des prestations d'aide ménagère et de prise en charge des enfants de moins de 16 ans.**

Vous êtes immobilisé chez vous plus de 5 jours, vous bénéficiez, dès le 1^{er} jour des mêmes prestations qu'en cas d'hospitalisation imprévue.

Vos enfants sont malades

EN CAS D'IMMOBILISATION DE PLUS DE 2 JOURS

de vos enfants malades à domicile, si vous et votre conjoint travaillez et n'avez trouvé personne pour les garder.

L'Assisteur organise et prend en charge dès le premier jour de l'événement :

- **Le déplacement** aller-retour en France métropolitaine d'un proche, à leur chevet, en taxi, train 1^{er} classe ou avion classe économique,
- **La garde des enfants**, dans l'hypothèse où aucune solution n'a été trouvée (jusqu'à 30 heures, réparties sur un mois selon la situation).

Ces garanties ne jouent que si vous et votre conjoint avez épuisé vos droits à congés pour la garde des enfants malades. Si, à la suite d'un accident ou d'une maladie imprévue, votre enfant est immobilisé au domicile pour une durée de plus de 2 semaines.

- **Son soutien pédagogique** jusqu'à sa reprise des cours : il s'agit de cours particuliers donnés au domicile de l'enfant, jusqu'à 3 heures par jour de classe (en fonction du niveau des études), hors vacances scolaires.

Cette garantie s'applique pendant l'année scolaire en cours, pour les enfants du primaire et du secondaire.

En synthèse

	À tout moment	Hospitalisation imprévue qu'elle qu'en soit la durée	Hospitalisation imprévue + de 2 nuits	Hospitalisation programmée + de 2 nuits	Immobilisation au domicile + de 5 jours	Maternité Hospitalisation + de 8 jours	Maladie enfants Immobilisation de + 2 jours	Radiothérapie / Chimiothérapie	Décès
Aide ménagère			•	Jusqu'à 15 h réparties sur 1 mois	•	•		•	•
Présence d'un proche au domicile			•		•		Déplacement A-R en France métropolitaine en taxi, train 1 ^{re} classe et avion éco		
Garde d'un ascendant à charge ou vivant au domicile		•	•		•			•	•
Garde des enfants - de 16 ans		•	•	Jusqu'à 15 h réparties sur 1 mois	•	Prise en charge des enfants - de 16 ans	•	•	•
Garde des petits-enfants - de 16 ans		•	•		•				•
Transfert des enfants		•	•		•				•
Conduite des enfants à l'école		•	•		•	•			
Garde des animaux			•		•				•
Soutien pédagogique							•		
Livraison des médicaments	•	•	•	•	•	•	•	•	
Recherche téléphonique d'intervenants médicaux	•	•	•	•	•	•	•	•	
Ambulance	•	•	•	•	•	•	•	•	
Conseil médicaux	•	•	•	•	•	•	•	•	
Démarches administratives et sociales	•	•	•	•	•	•	•	•	

CES GARANTIES SONT ASSURÉES PAR AUXIA ASSISTANCE



AUXIA Assistance
régie par le Code des assurances
SA au capital de 1 780 000 €
351 733 761 RCS Paris
Siège social : 21 rue Laffitte
75009 Paris

Auxia Assistance ne se substitue pas à la solidarité naturelle des proches, aux interventions des services publics et aux prestations et droits ouverts auprès des organismes sociaux et des employeurs.